

**DEMANDE D'AFFECTATION
EN LYCÉE PUBLIC
2nde GT, 2nde PRO, 1^{ère} CAP
RENTRÉE 2022
A IMPRIMER EN FORMAT A3 LIVRET**

Ce dossier ne doit
être utilisé qu'à
partir du 14 juin
2022. Il concerne
uniquement les
demandes qui n'ont
pas pu être saisies
dans
AFFELNET LYCEE

ETAT CIVIL

NOM de l'élève (en majuscule) :

Prénoms :

Date de naissance :

Sexe : Féminin Masculin Boursier : OUI NON

Responsable légal chez lequel réside l'élève Mère Père Tuteur

NOM : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone mobile :

Adresse courriel :

SCOLARITE ANTERIEURE

Établissement fréquenté en 2021/2022 :

Classe suivie en 2021/2022: Classe suivie en 2020/2021 : Classe suivie en 2019/2020 :

Langues vivantes étudiées : LVA LVB LVC

ADMISSION SOLLICITEE

En classe de 2nde générale et technologique (post AFFELNET)

En classe de 2nde professionnelle (post AFFELNET) En 1^{ère} année de CAP (post AFFELNET)

ETABLISSEMENTS DEMANDES

• Vœu 1 : spécialité (voie pro) :

• Vœu 2 : spécialité (voie pro) :

• Vœu 3 : spécialité (voie pro) :

• Vœu 4 : spécialité (voie pro) :

Motif de la demande :

Déménagement sur le secteur du lycée demandé Elève sans affectation

Elève du privé demandant un retour dans le public dans son lycée de secteur

Autre situation (situation exceptionnelle à justifier par un courrier)

Lieu : <input type="text"/>	Date : <input type="text"/>
Signature : <input type="text"/>	Élève mineur : signature obligatoire du (des) représentant(s) légal(aux)

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

📁 Documents scolaires

- Photocopies des trois bulletins scolaires du dernier établissement fréquenté en 2021/2022 et 2020/2021
- Décision d'orientation à la fin de la 3^{ème} (copie de la fiche de dialogue)

Sur les bulletins doivent figurer obligatoirement l'en-tête précis de l'établissement, le cachet de l'établissement et la signature du chef d'établissement ou de son représentant.

📁 Documents administratifs

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du **représentant légal de l'élève ou de l'élève majeur, au choix**
 - Facture fournisseur d'électricité ou de gaz
 - Ou contrat de location en cours de validité ou titre de propriété (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts)
 - Ou dernier avis d'imposition (recto-verso)

Les factures de téléphone, les quittances de loyer et les attestations d'hébergement chez un particulier ne sont pas acceptées.

- Photocopie du livret de famille (pages concernant les parents et l'élève) ou l'extrait d'acte de naissance de l'élève
- Un courrier expliquant la demande

Merci de vérifier que votre dossier est complet au moyen des cases à cocher ci-dessus.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAÎNE LE RETARD DE SON INSTRUCTION.

CALENDRIER	Date limite de saisie ou de dépôt des dossiers	Modalités d'examen des dossiers	Date d'examen des dossiers
2 ^{nde} GT	19 août 2022	Dossier complet à envoyer à la DSDEN 35 - Division des élèves - 1 quai Dujardin – CS 73145 - 35031 RENNES Cedex	Commission de régulation le 24 août 2022 Résultat à partir du 26 août 2022 par courrier postal
2 ^{nde} PRO 1 ^{ère} année de CAP	Tour suivant n°1 4 au 5 juillet 2022	Les élèves restés sans affectation ou inscrits en liste supplémentaire à l'issue du tour principal d'affectation auront la possibilité de participer au tour suivant n°1. Un élève qui n'a pas participé au tour principal peut aussi formuler des vœux dans le tour suivant. L'affectation se fait uniquement sur places vacantes. Il convient de se rapprocher de l'établissement d'origine pour procéder à la saisie des vœux.	Commission d'affectation le 7 juillet 2022 matin. Les résultats seront disponibles dans Affelnet lycée le 7 juillet 2022 à partir de 15H00
	Tour suivant n°2 8 au 12 septembre 2022	Les élèves restés sans affectation ou inscrits en liste supplémentaire à l'issue du tour principal d'affectation et du tour suivant n°1 auront la possibilité de participer au tour suivant n°2. L'affectation se fait uniquement sur places vacantes. 1°) Pour les élèves scolarisés dans un établissement d'Ille et Vilaine , l'établissement d'origine de l'élève (collège ou lycée) saisit la demande d'affectation dans Affelnet. 2°) Pour les élèves emménageant en Ille et Vilaine , prendre contact avec le CIO du nouveau lieu de résidence qui soumet à la DIVEL 35 la fiche de saisie tour suivant n° 2 ou le présent dossier..	Commission d'affectation le 14 septembre 2022 matin. Les résultats seront disponibles dans Affelnet lycée le 14 septembre à partir du 15H00

RAPPEL

Ce dossier ne doit être utilisé que pour les demandes d'affectation post troisième qui n'auraient pas pu être saisies dans AFFELNET. Toute demande doit pouvoir être justifiée en terme de résidence dans le département d'Ille et Vilaine.

2nde GT : Les affectations se font prioritairement sur le lycée de secteur. Cependant, après la campagne d'affectation AFFELNET, les services de la DSDEN 35 peuvent être contraints de proposer à l'élève une affectation dans un autre établissement si les capacités d'accueil de l'établissement de secteur demandé sont atteintes.



2nde PRO et 1^{ère} année de CAP : A l'issue de la campagne d'affectation AFFELNET (tour principal et tours suivants), les affectations se font uniquement sur places vacantes à l'issue des opérations de rentrée. Les élèves sans affectation ou non appelés sur liste supplémentaire au 3 septembre 2021 sont invités, en fonction de leur situation à suivre les consignes suivantes :

- 1°) Pour les élèves scolarisés dans un établissement d'Ille et Vilaine, prendre contact avec son établissement d'origine (collège ou lycée) qui saisit la demande d'affectation dans Affelnet.
- 2°) Pour les élèves emménageant en Ille et Vilaine, prendre contact avec le CIO du nouveau lieu de résidence qui soumet à la DIVEL 35 le dossier de demande d'affectation.

Contacts :

**DSDEN 35
Division des Elèves
1 quai Dujardin
CS 73145
35031 RENNES cedex**

ce.divel35@ac-rennes.fr

Tel : 02 99 25 10 53